

# Vous organisez un événement pour l'ARSLA

## CONVENTION DE PARTENARIAT OBLIGATOIRE ENTRE LES DEUX PARTIES



### 1/ L'organisateur

Nom & prénom .....  
Adresse .....  
Code postal ..... Ville ..... Téléphone .....

**Représentant la personne morale (le cas échéant)**  Entreprise  Association  
 Mairie  Autre (à préciser) : .....

Nom ou raison sociale : .....  
Adresse .....  
Code postal ..... Ville ..... Téléphone .....

E-mail .....  
Fonction occupée par l'organisateur : .....

### 2/ Objet de la convention

Nom de la manifestation .....

Type de collecte  la totalité ou  une partie des\* :  recettes  dons  
 vente de produits ARSLA \*plusieurs choix possibles

Descriptif rapide de l'événement .....  
.....  
.....

Lieu de la manifestation .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

Date(s) de la manifestation le ..... / ..... / ..... & le ..... / ..... / .....

Autres dates .....

### 3/ Assurances et autres engagements

Je soussigné(e), Mme/M. .... certifié sur l'honneur avoir contracté les assurances nécessaires à la couverture de tous les risques liés à ma manifestation, et/ou bien disposer d'une responsabilité civile auprès de :

et avoir obtenu les autorisations nécessaires auprès des autorités compétentes :  
 la Préfecture  la municipalité  autre : .....

**Financement(s)** : Suivant les recommandations du « Don en confiance », il est préconisé de ne pas dépenser plus de 10% de frais de collecte. L'ARSLA est à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche.

### 4/ Modalités d'utilisation du logo de l'association

Le partenaire peut disposer du logo de l'ARSLA sous condition de l'utiliser à bon escient. Dans le cas d'une utilisation sur un support de communication extérieur à l'association (flyer, affiche...) celle-ci se réserve un droit de regard avant publication et/ou diffusion dudit support. Le partenaire s'engage donc à se servir du logo de l'ARSLA dans le respect des valeurs de l'association et des missions dont elle s'est investie.

### 5/ Signatures

En signant cette convention de partenariat, vous vous engagez auprès de l'ARSLA – 111 rue de Reuilly, 75012 Paris – à reverser la totalité ou une partie des dons et/ou des recettes **au plus tard 2 mois après la date de fin de l'événement**.

En tant que partenaire de l'ARSLA, vous vous engagez à respecter les procédures de remontée de fonds jointe et informer régulièrement l'association de l'organisation de votre événement.

Fait à ..... Le .....

**Signature du partenaire**  
Précédée de la mention « Lu et approuvé »

**Signature du siège de l'ARSLA**  
Suivie du cachet de l'association



## BILAN FINANCIER à retourner à l'ARSLA au plus tard dans les 2 mois :

### [ RAPPEL ]

Nom de la manifestation .....

Nom & prénom de l'organisateur .....

Coordonnées téléphoniques + e-mail .....



Un **don** ne donne droit à **aucune contrepartie** et donne lieu à un **reçu fiscal déductible des impôts** à hauteur de 66% (et 60% pour les entreprises).

*Ne pas oublier de demander des renseignements aux donateurs pour que l'ARSLA puisse établir les reçus fiscaux.*

*Sont nécessaires : le nom, le prénom, l'adresse postale complète, le montant du don, l'email, le téléphone.*

*Envoyer ces informations à l'ARSLA sous forme de liste.*

Montant des dons	
Montant des recettes	
<b>Collecte totale</b>	

### Comment nous retourner les fonds collectés ?

- Les chèques sont libellés à l'ordre de l'ARSLA. La collecte totale avec ce bilan financier, et éventuellement la liste des donateurs, sont à retourner à l'ARSLA à : **ARSLA – Ferdinand CAZIN - 111 rue de Reuilly, 75012 Paris.**
- En cas de virement bancaire, envoyer un mail à [f.cazin@arsla.org](mailto:f.cazin@arsla.org) avec ce bilan financier et éventuellement la liste des donateurs.
- Rappel : La liste des donateurs doit indiquer le nom, le prénom, l'adresse postale complète, le montant du don, l'email du donateur et son téléphone.

## MERCI DE VOTRE SOUTIEN